



CONTRAT FRUITS POUR LA SAISON 2009

De fin avril à fin octobre selon les conditions climatiques

Partie à rendre à Isabelle

Entre : AMAP EN DRACÉNIÉ qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les jeudis de 17h30 à 19h.

Et : ISABELLE BOUVIER, qui s'engage à livrer toute sa production aux AMAPs qui la soutiennent. Les récoltes seront faites et distribuées quatre fois par semaine : **le lundi** pour Draguignan et les Arcs, **le mardi** pour Vidauban, **le jeudi** pour Le Flayosquet, **le vendredi** pour le Cannet des Maures. Une totalité de 112 corbeilles est répartie sur les AMAPs.

Et : NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Mail :

Tél :



CONTRAT FRUITS POUR LA SAISON 2009

De fin avril à fin octobre selon les conditions climatiques

Entre : AMAP EN DRACÉNIÉ qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les jeudis de 17h30 à 19h.

Et : ISABELLE BOUVIER, 19 rue Jean Macé, 83550 Vidauban, tél. : 04 94 73 00 32 , email : ibou@cegetel.net qui s'engage à livrer toute sa production aux AMAPs qui la soutiennent. Les récoltes seront faites et distribuées quatre fois par semaine : **le lundi** pour Draguignan et les Arcs, **le mardi** pour Vidauban, **le jeudi** pour Le Flayosquet, **le vendredi** pour le Cannet des Maures. Une totalité de 112 corbeilles est répartie sur les AMAPs.

Et : NOM, PRÉNOM :

Qui confirme avoir pris connaissance des statuts et charte et s'être acquitté de sa cotisation.

Qui s'engage à prendre ces récoltes partagées à raison d'un cent-douzième, une fois par semaine dès la fin avril et jusqu'en fin de saison (octobre, début novembre)

Qui s'engage à régler la somme de 550 € de la façon suivante :

- en une fois, soit : 550 € à la signature en février
- en trois fois, soit : 200 € à la signature en février, 200 € en juin et 150 € en octobre
- en six fois, soit : 100 € à la signature en février et 90 € en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre
- en six fois, soit : 50 € à la signature en février et 100 € en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre

Tous les chèques se font à la signature et seront encaissés comme convenu.

Choix de l'atelier :

Le **Signature :**



Qui confirme avoir pris connaissance des statuts et charte et s'être acquitté de sa cotisation,

Qui s'engage à prendre ces récoltes partagées à raison d'un cent-douzième, une fois par semaine dès la fin avril et jusqu'en fin de saison (octobre, début novembre),

Qui s'engage à régler la somme de **550 € de la façon suivante** :

en une fois, soit : **550 €** à la signature en février

en trois fois, soit : **200 €** à la signature en février, **200 €** en juin et **150 €** en octobre

en six fois, soit : **100 €** à la signature en février et **90 €** en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre

en six fois, soit : **50 €** à la signature en février et **100 €** en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre

Tous les chèques se font à la signature et seront encaissés comme convenu.

Choix de l'atelier :

Le **Signature** :

✂=====

Il est rappelé :

Qu'Isabelle a créé son exploitation sous l'impulsion de l'AMAP en Dracénie, en juillet 2003. Cette exploitation est uniquement soutenue par le concept AMAP et est à l'origine de la création d'autres groupes. Une installation en culture fruitière demande plusieurs années.

En faisant un partenariat aujourd'hui, vous participez à la mise en place d'une exploitation familiale de proximité ! Vous participez à la réhabilitation de zones de cultures vivrières, vous permettez à une famille d'accéder à un statut social et vous permettez la création d'emploi.

Par ce partenariat vous soutenez une agriculture durable et écologique : **Isabelle travaille en bio-dynamie.**

Quelques données :

- 2 374 kg de fraises ont été distribués en 2008 et 7 000 plants sont mis en culture pour la saison 2009 (soit près de 1,2 km de plate-bande)
- 1 400 plants de tomates anciennes, 500 plants de tomates à coulis, 700 plants de melon, 500 plants de pastèques, des maïs, tomatillos et aromatiques, seront mis en culture, ce qui représente près de 2 km de plates-bandes !
- 272 pêcheurs qui devraient, grâce aux bougies antigel, produire 10 à 15 kg chacun !

« Je m'engage du plus intime de moi à faire le choix d'être votre cultiv'actrice et de prendre soin de notre terre nourricière. »



À noter et réserver : picnic de ferme le 17 mai 2009

Isabelle

Le 16. janvier 2009

Le concept Amap puise sa force dans le lien à la terre nourricière

Le paysan devient cultiv'acteur et chacun de ses actes s'articule avec conscience autour des axes majeurs du concept Amap : économique, social, environnemental.

Le partenaire-mangeurs devient consomm'acteur et le formalise par son adhésion à l'Amap, en accédant à une part de récolte par un paiement d'avance, par sa participation active à la rencontre de la Terre nourricière.